

SNTRS-CGT

7 rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 0149 58 35 85 - Fax : 0149 58 35 33

mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

EN BREF

n° 40 – 24 juillet 2002

Elections aux CAP du CNRS

Chez les ITA : Vous connaissez les résultats du 1^{er} tour : ils traduisent sur les CAP dont les votes ont été dépouillés (IR, IE, AI, T, AAR et SAR) une perte en voix (-225) et en % (-2,41pts). La perte la plus forte a lieu chez les AI. Les résultats des AAR et SAR sont difficilement comparables du fait de l'intégration d'un grand nombre d'entre eux dans les corps techniques. Les autres syndicats perdent en voix et en % : SGEN (-110 voix et -0,79pts), SNIRS (-75 et -0,70pts), FO (-24 et -0,08pts). Seul le SNPTES sort bénéficiaire de ce premier tour (+220 et +3,75pts).

Rappelons qu'en 1999 notre syndicat avait progressé de 6,7pts sur l'ensemble des corps ITA. Cette année-là, le SGEN avait baissé de 2,06pts, le SNIRS de 3,28, Le SNPTES de 1,56 et FO avait progressé de 0,21pts.

Chez les chercheurs : Cette fois-ci il n'y a eu de quorum dans aucune CAP. Il y a une baisse de participation de plus de 5,3% chez les chargés comme chez les directeurs.

Préparons-nous dès maintenant à mener la campagne électorale du 2^{ème} tour.

Créons les conditions d'un fort vote pour les liste présentées par notre syndicat.

Débattons avec les DR, les CR, les AJT et les AGT du vote SNTRS-CGT.

RAPPEL des dates du 2^{ème} tour 2002 :

16 juillet : date limite de dépôt des listes de candidats

17 juillet : réunion de la commission électorale : validation des listes de candidats

19 août : expédition du matériel de vote ; début du scrutin

Parmi les raisons de ces résultats insatisfaisant pour notre syndicat, il y a :

- Le peu voire le manque de campagne dans nombre de sections du syndicat. Nous avons sans doute dormi sur nos lauriers d'il y a trois ans.

- Un changement dans l'électorat, avec, les anciens qui s'en vont et parmi eux des électeurs du syndicat et les plus jeunes arrivent que nous n'avons pas encore gagnés au vote CGT.

Le Second tour : il concerne donc les DR, CR, AJT, AGT et AJA (pour ce dernier corps nous ne présentons pas de liste).

Le vote aura lieu, pour partie, pendant les congés d'un grand nombre de personnels.

Autre problème : la présence d'une liste SUD chez les AJT. Sans revenir sur les éléments que nous avions mis en avant lors du 1^{er} tour ; il est important d'insister sur l'aggravation de la division syndicale, préjudiciable à la défense des personnels.

17 septembre : clôture du scrutin : date limite de réception des votes

18 septembre : dépouillement et proclamation des votes

Bonne campagne et bonnes vacances.

Elections au CA de l'INSERM - 2002

ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
ITA2002	2665	1385	51,97	15	1370	500	36,50	522	38,10	234	17,08	114	8,32
ITA1999	2649	1494	56,40	29	1465	539	36,79	537	36,66	263	17,95	126	8,60
Différence	16	-109	-4,43	-14	-95	-39	-0,30	-15	1,45	-29	-0,87	-12	-0,28
Nombre d'élus						1 (=)		1 (=)		1 (=)		0 (=)	
CHERCHEURS	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
Cherch.2002	1942	971	50,00	6	965	91	9,43	449	46,53	292	30,26	133	13,78
Cherch.1999	1898	1069	56,32	21	1048	75	7,16	511	48,76	290	27,67	172	16,41
Différence	44	-98	-6,32	-15	-83	16	2,27	-62	-2,23	2	2,59	-39	-2,63
Nombre d'élus						0 (=)		1 (=)		1 (=)		1 (=)	

La première caractéristique de ces élections est la baisse sensible de la participation aussi bien chez les chercheurs que chez les ITA.

Collège Chercheurs : Malgré la baisse du nombre de votants (-98), notre syndicat progresse en voix (+16) et en % (+2,27pts). A noter aussi dans ce collège la baisse du SNCS et du SNIRS et le progrès du SGEN.

Collège ITA : Dans un contexte de baisse de participation (-109),

nous baissions un peu en voix (-39) et en % (-0,3pts). Rappelons qu'en 1999 nous avions progressé de 7,4pts. Nous pouvons parler de stabilisation à un haut niveau. La CFTC et le SNIRS baissent en voix et en %, alors que le SGEN est stable en voix et progresse en %.

Ces résultats sont encourageants pour notre syndicat, tout particulièrement chez les chercheurs.

Point RTT

A propos d'une note de la direction sur la "Pause de 20 minutes".

Cette disposition est prévue par le Décret RTT Fonction publique (n°2000-815 du 25 août 2000) : "aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes".

Or la direction du CNRS, arguant de l'organisation habituelle du temps de travail, considère que cette pause est automatiquement incluse dans la pause méridienne de 45 minutes réglementaire.

C'est méconnaître la réalité de l'organisation du travail de recherche dans nombre d'unités où il arrive que les six heures de travail d'affilée soit dépassées. Auquel cas la disposition prévue par le décret (pause de 20 minutes minimum) doit s'appliquer : il s'agit là de veiller aux conditions de travail et à la santé des personnels qui sont soumis, même de façon occasionnelle à du temps de travail prolongé.